

DÉPARTEMENT

VIENNE

ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

COMMUNE

MAIRÉ

Nombre de conseillers :

en exercice : 10

présents : 08

votants : 08

Compte rendu du conseil municipal.

DU Jeudi 5 mars 2020 à 19H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 février 2020, s'est réuni le jeudi 5 mars 2020, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 19h30 dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire René GRANDIN.

PRÉSENTS : René GRANDIN, Raymond PAJOT, Édouard FOREST, Thierry TRIPHOSE, Michel VILLERET, Joël TISSOT, Sébastien LUNEAU, Jacky COMTE.

EXCUSÉS : Gwenaëlle MORON, Bertrand CALMARD.

SECRÉTAIRE : Joël TISSOT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la séance du lundi 20 janvier 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de délibération concernant deux états de créances en non-valeur pour un montant 2083€ compte 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame Le Receveur.

Après s'être fait présenter le Budget primitif du Budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

↳ approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, Compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNE.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil avant la présentation et le vote du compte administratif.

Réuni sous la présidence de Monsieur le premier adjoint Raymond PAJOT, il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le Compte administratif 2019 du Budget commune, après avoir entendu, débattu et arrêté le Compte de gestion 2019 de Madame le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

↳ approuve le Compte administratif 2019 et l'affectation des résultats suivants :

3. ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts lors de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité,

4. DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'ASSOCIATION UN HÔPITAL POUR LES ENFANTS.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier émis de Madame Sylvie JURIC présidente de l'association « Un hôpital pour les enfants » du CHU de Poitiers nous demandant une subvention du montant de votre choix pour maintenir les actions en faveur des enfants hospitaliers. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser la somme de 50€ :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. MODIFICATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL ITINÉRAIRE PÉDESTRE RANDONNÉE.

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil municipal, du courrier émanant de GFR de la GRANGE concernant le tracé du projet d'itinéraire pédestre et vtt nous demandant de rectifier le tracé. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la modification en régularisation du plan départemental itinéraire pédestre de randonnée les parcelles AB129, AB132, AB135 appartenant à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

6. ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune souscrit un abonnement à « La Fondation du Patrimoine » tous les ans, et demande le renouvellement de l'adhésion de 55€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. ACHAT PETITS MATÉRIELS.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'acheter un karcher, un compresseur, une disqueuse, une dévisseuse et autre petit matériel nécessaire à l'atelier.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité,

8. REPAS DE FIN D'ANNÉE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES SALAIRES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'engager la somme de 400€ environ pour le repas de fin d'année concernant l'ensemble du Conseil Municipal actuel et du personnel de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager la somme de 400€ environ.

9. ÉTATS DE CRÉANCES EN NON VALEUR.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir des crédits au compte 654 pour un montant de 2083€ concernant un état de créance à admettre en non-valeur suite à une demande d'admission suite à un surendettement.

10. PERMANENCE BUREAU DE VOTE ELECTION MUNICIPAL DU 15 MARS 2020.

8h00 – 10h30

René GRANDIN
Jacky COMTE
Sébastien LUNEAU

La séance est levée à

21h15

10h30 – 13h00

Michel VILLERET
Joël TISSOT
Raymond PAJOT

13h00 – 15h30

Édouard FOREST
Etienne WEPPE
Bertrand CALMARD

~~René GRANDIN~~
~~15h30 – 18h00~~

Yves GUILLET
Thierry TRIPHOSE
André ROUSSEAU

Raymond PAJOT

Édouard FOREST

Thierry TRIPHOSE

Sébastien LUNEAU

Gwenaëlle MORON

Bertrand CALMARD

Excusée

Excusé

Joël TISSOT

Michel VILLERET

Jacky COMTE

